

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h50 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame Lucienne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2020-156

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2020

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 7 décembre 2020, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier(19h55), madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h35

La séance est tenue à huis-clos étant donné que la région est depuis aujourd'hui en zone rouge.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

Rés. : 2020-157

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN NOVEMBRE**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2020-158

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN NOVEMBRE (suite)**

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 2 novembre 2020.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 7 décembre 2020 ;

Rés. : 2020-159

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (novembre) :	22 923.45 \$
Dépenses incompressibles payées en (novembre)	2 855.61 \$
Comptes à payer du mois :	72 763.24 \$

4.2 **ATTESTATION DE LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX – SUBVENTION PAV-PPA-CE**

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Circonscription électorale de Matane-Matapédia-Mitis (CE) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Rés. : 2020-160

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Jacques Vachon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Grand-Métis approuve les dépenses d'un montant de 60 063.21 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux

4.2 ATTESTATION DE LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX – SUBVENTION PAV-PPA-CE (suite)

travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4.3 RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA RÉDEMPTION ET SAINTE-JEANNE ET LE SERVICE INCENDIE DE LA RÉGION DE PRICE

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis étant membre du Service Incendie de la Région de Price ;

ATTENDU QUE les municipalités de La Rédemption et Sainte-Jeanne-d'Arc et le Service Incendie de la Région de Price désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie.

Rés. : 2020-161

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le conseil de la municipalité de Grand-Métis autorise la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre les municipalités de La Rédemption et Sainte-Jeanne-D'Arc et le Service Incendie de la Région de Price. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

4.4 CONVOCATION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2021

Rés. : 2020-162

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll, et résolu unanimement :

DE TENIR la séance extraordinaire du budget, le jeudi 17 décembre 2020 à compter de 19h30.

4.5 DÉPÔT DUN BILAN 2019 DE LA STRATÉGIE GRAND-MÉTISSIENNE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

La Directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 approuvés par le ministère.

4.6 REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR 2020

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année

4.7 FORMATION – WEBINAIRE FAIRE FACE AUX ENJEUX ET AUX DÉFIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rés. : 2020-163

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité entérine l'inscription au webinaire mentionné en rubrique au montant de 91.98 taxes incluses qui a eu lieu le 26 novembre dernier.

4.8 AUTORISER L'APPEL D'OFFRES POUR UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis désire obtenir des offres de services professionnels en ingénierie (structure et électromécanique) pour la réalisation d'une étude d'avant-projet d'un centre communautaire à Grand-Métis ;

Rés. : 2020-164

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice à lancer l'appel d'offres pour les services professionnels susmentionnés.

4.9 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Rés. : 2020-165

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les bureaux administratifs soient fermés selon l'horaire suivant durant la période des Fêtes 2020-2021 :

Les bureaux administratifs seront fermés du 21 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement.

4.10 TÉLÉPHONIE – VOIRIE

Attendu que l'employé de voirie s'est acheté un téléphone personnel et qu'il ne veut pas avoir à trainer 2 cellulaires sur lui ;
Attendu que la ligne actuelle sera annulée auprès de Telus Mobilité;

Rés. : 2020-166

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 30\$ par mois pour l'utilisation de son téléphone portable personnel. Payable à la fin de chaque mois sur sa paie.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC – RÉSEAU D'EAU POTABLE

Rés. : 2020-167

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la demande faite par la directrice au service d'ingénierie de la MRC pour vérifier nos conduites d'eau potable pour toutes fuites.

6. CORRESPONDANCE

6.1 RENOUVELLEMENT ADHÉSION PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC 2021-2023

Le conseil a décidé de ne pas renouveler son adhésion au programme de classification horticole de Fleurons du Québec pour la période 2020-2023.

6.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – COMITÉ JEUNESSE INTERMUNICIPAL

ATTENDU que le Comité jeunesse intermunicipale a été mis sur pied en 2016-2017 entre les municipalités de Grand-Métis, Padoue et Saint-Octave-de-Métis;

ATTENDU que les trois premières années, le comité était subventionné par le fonds éolien de la MRC au montant de 700\$;

ATTENDU que le Comité jeunesse intermunicipale demande au conseil municipal de chaque municipalité une aide financière de 500\$ pour le budget 2021 ;

Rés. : 2020-168

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prévoir un montant de 500 \$ dans le budget municipal 2021 pour aider au fonctionnement du Comité jeunesse intermunicipal.

6.3 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2021

Rés. : 2020-169

Il est proposé par monsieur Raymond l'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de renouveler la carte de membre auprès du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent au coût de 10 \$ pour 2021.

6.4 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2021

Conformément aux dispositions prévues à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale, la ministre du MAMH a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité concernant l'exercice financier 2021. Les résultats approuvés sont :

Proportion médiane : 97 %

Facteur comparatif : 1.03 %

7. VARIA

7.1 DRAPEAUX MUNICIPAUX

Rés. : 2020-170

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de dix (10) drapeaux de Grand-Métis 3 x 6 pieds au prix de 1938.00\$ plus taxes auprès d'Impression nouvelle image Inc.

Aucun frais de montage étant donné que ce dernier a été fait lors d'une commande précédente.

7.2 PLAN D'ACTION STRATÉGIE JEUNESSE

Rés. : 2020-171

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le plan d'action 2020-2023 présenté par le Comité de stratégie -Jeunesse.

7.3 CAMPAGNE DE LA FONDATION DE LA SANTÉ DE LA MITIS

Rés. : 2020-172

Il est proposé par Madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présent de donner un montant de 50\$ à la Fondation de la santé de La Mitis dont le thème est « Ensemble, pour notre santé » .

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2020-173

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019